

CHAPITRE XVI.

MCXC. Année fiscale.—MCXCI. Valeurs des monnaies courantes.—MCXCII. Fonds consolidé.—MCXCIII. Sources du revenu.—MCXCIV. Revenu et dépenses.—MCXCVI. Fonds consolidé, recettes et paiements.—MCXCVII. Surplus de revenu.—MCXCVIII. Revenu.—MCXCIX. Dépenses.—MCC. Augmentations et diminutions.—MCCI. Coût de perception.—MCCII. Subsidés aux provinces.—MCCIV. Subsidés aux chemins de fer.—MCCVIII. Prêts aux chemins de fer.—MCCIX. Subsidés en terrains.—MCCX. Paiements au compte du capital.—MCCXII. Estimés.—MCCXIII. Profit sur l'argent et le cuivre monnayés.—MCCXIV. Revenu et dépenses depuis la confédération.—MCCXV. Revenu et dépenses par tête de la population.—MCCXVII. Revenu et dépenses par provinces.—MCCXIX. Revenu et dépenses dans l'Empire britannique.—MCCXX. Revenu dans les colonies australasiennes.—MCCXXI. Revenu et dépenses dans les pays étrangers.—MCCXXII. Sources de revenu.—MCCXXIII. Impôts.—MCCXXV. Montant par tête.—MCCXXVI. Recettes des douanes et de l'accise.—MCCXXVII. Proportion des droits de douane.—MCCXXVIII. Droits de douane par tête dans quelques pays étrangers.—MCCXXIX. Perception des droits de douane.—MCCXXXI. Sources des impôts.—MCCXXXII. Droits d'accise.—MCCXXXIII. Droits sur les timbres d'effets de commerce.—MCCXXXIV. Consommation du thé et du sucre.—MCCXXXVI. Impôts dans l'Empire britannique.—MCCXXXVIII. Impôts dans les pays étrangers.—MCCXL. Dette publique. MCCXLII. Actif et passif.—MCCXLIII. Augmentation de la dette.—MCCXLIV. Proportion de la dette au revenu.—MCCXLV. Analyse de la dette.—MCCXLVI. Prise en charge des dettes provinciales.—MCCXLVIII. Dépenses sur les canaux et chemins de fer.—MCCXLIX. Dépenses au compte du capital.—MCCL. Travaux publics.—MCCLII. Edifices du parlement.—MCCLIII. Détails de l'actif.—MCCLV. Intérêts sur dettes et provenant de l'actif.—MCCLVIII. Billets de la Puissance.—MCCLIX. Dette, actif et intérêt par tête.—MCCLXI. Dettes pour améliorations.—MCCLXII. Emprunts depuis la confédération.—MCCLXIII. Emprunt de 1892. Dette dans l'Empire britannique.—MCCLXIV. Dette de l'Australasie.—MCCLXVII. Dette des pays étrangers.—MCCLXIX. Fonds de retraites.—MCCLXXIV. Allocations.—MCCLXXV. Paiement pour retraites en 1893.—MCCLXXVI. Pensions.—MCCLXXVII. Pensions aux Etats-Unis.—MCCLXXVIII. Placements anglais dans les colonies.—MCCLXXIX. Dettes publiques provinciales. MCCLXXX. Dettes et actifs des provinces.—MCCLXXXII.—Finances des villes et villages.

1190. L'année fiscale pour le gouvernement fédéral se termine le 30 juin. A moins de mention contraire, ce sera cette année-là dont on parlera dans cet ouvrage.